

vendredi 22 mars 2013



Journal Ouest-France du **vendredi 22 mars 2013**
Edition : **Caen** - Rubriques : **Caen Ville**

L'Opah lutte contre les logements « indignes »

Une
opération



Réhabiliter des logements insalubres. C'est l'objectif de cette Opah qui fait l'objet d'une exposition dans les pôles de vie de quartier. En savoir plus sur www.caen.fr/urbanisme/projets/opah

programmée d'amélioration de l'habitat (Opah), jusqu'en 2017, permet d'obtenir des aides contre l'insalubrité et pour l'économie d'énergie dans les habitations.

460 logements concernés

Cette opération a été lancée il y a un an. C'est un dispositif qui s'adresse aux propriétaires ayant de faibles revenus ou aux bailleurs pour les aider à réhabiliter les logements insalubres ou anciens de plus de 15 ans. Ce programme sur cinq ans doit concerner 460 logements et 15 parties communes de copropriétés.

« **Le défi est de faire connaître ce dispositif et les aides** », a résumé Xavier Le Coutour, maire-adjoint à l'urbanisme, en rappelant les objectifs de lutte contre l'habitat indigne, contre la précarité énergétique et de créer une dynamique de réhabilitation des logements privés.

De nombreux partenaires

La Ville est entourée de partenaires pour cette opération, dont le budget d'aides est de 1,4 million d'euros pour l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat et d'un million pour la Ville. C'est l'Arim (amélioration de l'habitat) des Pays normands qui anime ce programme et traite les dossiers. « **En fonction des revenus, les aides peuvent atteindre de 20 à 50 % du montant des travaux qui sont plafonnés** », explique Béatrice Sgorbini, responsable d'un secteur de l'Arim.

Habitat indigne

C'est l'expression retenue pour qualifier des logements privés qui portent atteinte à la dignité de leurs occupants. Il s'agit donc de logements insalubres, délabrés, présentant des périls. L'Arim a ainsi identifié « visuellement » une quarantaine de logements dans cet état. La précarité énergétique répond objectivement au prix payé pour se chauffer « **c'est-à-dire plus de 10 % du revenu destiné au chauffage** ».

À Caen, une aide spéciale de 2 600 € peut être accordée pour ce poste dans le cadre d'une réhabilitation.

Conseil pour les copropriétés

« **Toute l'étape expertise est gratuite. Les travaux à faire sont au choix du propriétaire** », précise Xavier Le Coutour. 70 logements occupés par leurs propriétaires ont déjà bénéficié d'aides. 28 logements de propriétaires bailleurs ont été subventionnés. Les copropriétés semblent être plus difficiles à informer sur les aides possibles « **alors que de nombreux logements ne sont pas aux normes** », selon Rudy L'Orphelin, maire-adjoint à l'environnement. Il a mis l'accent sur les aides à la réduction de la facture énergétique. Informations et conseils qui peuvent être également donnés par Biomasse Normandie lors de travaux d'économie d'énergie en copropriété.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdits.

